Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 9 janvier 2015

Lors de la Commission permanente du 9 janvier dernier, les élus du Conseil général ont réparti 733.155 € de subventions. Parmi les décisions :

ECONOMIE

88.000 € de prêts à taux zéro au bénéfice de 9 PME pour la réalisation de 441.087 € d'investissements, accompagnés de la création de 22 emplois.
13.537 € de subventions à 6 entreprises qui, afin d'accéder à de nouveaux marchés et de valoriser leur savoir-faire, ont participé ou participeront à des salons extérieurs à la région ou à des missions de prospection à l'étranger.
12.250 € pour la construction de 2 bâtiments d'élevage neufs.
11.000 € de subventions à 5 entreprises réalisant le diagnostic GEODE, qui aide les dirigeants à orienter leurs choix stratégiques.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

517.504 € de subventions au titre du Programme de rénovation urbaine (ANRU) pour 3 opérations de construction de logements à Charleville-Mézières et Sedan.

SOLIDARITE

20.000 € de subvention de fonctionnement 2015 à l'association des Paralysés de France.

EDUCATION / FORMATION

2.040 € de subventions pour 19 Ardennais qui suivent une formation BAFA, BAFD et BNSSA.

SPORT

14.100 € de subventions pour 4 clubs évoluant au plus haut niveau régional.
8.500 € de subventions à 1 association et à 1 comité pour l'organisation de manifestations sportives.